



PROCÉDURE DE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF PUBLIC C.C.A.S. DE CIBOURE

MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

► Saisir directement votre demande sur internet en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : www.demande-logement-social.gouv.fr

4 bonnes raisons de privilégier ce mode d'inscription :

- ❖ Plus besoin de vous déplacer au C.C.A.S. ou aux guichets des bailleurs sociaux
- ❖ Votre demande enregistrée est automatiquement consultable par l'ensemble des bailleurs sociaux du département
- ❖ Vous disposez d'une information sur le nombre de logements sociaux sur la ou les communes choisies. Pour plus de précisions sur les résidences des organismes bailleurs, vous pouvez consulter les sites internet suivants :
 - OFFICE 64 DE L'HABITAT : www.office64.fr/cartographie
 - HABITAT SUD ATLANTIC : www.habitatsudatlantic.fr/vous-recherchez-un-logement
 - Le COL : www.le-col.com/devenez-locataire/residences-locatives
 - HABITELEM : www.habitelem.com/patrimoine
- ❖ Vous pouvez actualiser votre demande directement et rapidement.

OU

► Déposer votre demande au guichet de logement social de l'**OFFICE 64 DE L'HABITAT** en complétant au stylo noir l'imprimé de demande de logement social (cerfa n°14069) :

soit par courrier :

5 Allée de Laplane
CS88531
64185 BAYONNE CEDEX
☎ 05 59 43 86 86

soit directement en mains propres en vous rendant à :

l'Agence de Saint-Jean de Luz
4 Place d'Espagne
Quartier Urdazuri
☎ 05 59 26 27 60

Horaires d'ouverture au public :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
sauf le mardi (8h30 à 12h30)

Pièces justificatives :

Au stade de l'enregistrement, la seule pièce justificative obligatoire en format papier est la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du demandeur principal (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).

Ce n'est que si votre demande est retenue par la Commission d'Attribution des Logements (CAL) d'un organisme bailleur qu'il vous faudra fournir tous les justificatifs prouvant l'exactitude des informations que vous avez données dans le formulaire, permettant de vérifier votre éligibilité aux conditions d'accès à un logement social public lorsqu'une opportunité de logement se présente.

Votre demande ne sera présentée et étudiée en Commission d'Attribution uniquement si vous avez transmis l'ensemble des pièces demandées.

CONFIRMATION DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE AUPRÈS DU C.C.A.S.

Dès réception de votre numéro unique départemental, afin d'optimiser le traitement de votre demande :

► Retourner la fiche de renseignement demande de logement au C.C.A.S. dûment complétée (sans pièce justificative) selon les modalités qui vous conviennent :

- par courrier ou en mains propres : 13 rue François Turnaco – 1^{er} étage (au-dessus de la crèche)
- par courrier électronique : ccas@mairiedeciboure.com

Une orientation prioritaire possible sur le contingent 1% si vous êtes salarié.e.s d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés cotisant à Action Logement.

- Dossier à retirer au C.C.A.S., auprès de votre employeur ou à compléter directement sur le site internet d'Action logement : www.actionlogement.fr/demande-logement

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ✧ Toutes les personnes physiques de nationalité française ou admises à séjourner sur le territoire français peuvent bénéficier d'un logement locatif social **sous conditions de ressources** (plafonds de revenus calculés sur la base du revenu fiscal de référence (RFR) de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016) et selon la composition du ménage :

Plafonds 2018 :

COMPOSITION DU MÉNAGE	R.F.R.
1 personne	20 304 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	27 114 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans enfant et moins de 55 ans à deux (mariés, concubins, PACS)	32 607 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	39 364 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	46 308 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	52 189 €
Par personne supplémentaire	+ 5 821 €

- ✧ **Une taille de logement du logement orientée et attribuée en fonction de la composition de votre foyer :**

- Personne seule : T1 ou T2
- Couple : T2
- Pers. seule ou couple avec un enfant : T3
- Pers. seule ou couple avec deux enfants : T4
- Pers. seule ou couple avec trois enfants ou plus : T5